NEXUSCO
PREMIUM PAINT PROTECTION FILM

CERTIFICAT DE GARANTIE

À CONSERVER AVEC LES PAPIERS DU VÉHICULE

Madame, Monsieur,

Merci d'avoir choisi NexusCo PPF. Nos films sont vendus aux installateurs et aux particuliers. Cette garantie commerciale couvre les défauts du film vendu, selon les conditions ci-dessous.

Conservez cette lettre avec la facture de vente et la référence du rouleau. La pose, la dépose et la repose sont exclues de cette garantie commerciale, même lorsque NexusCo réalise la pose.

Avec nos remerciements,

L'équipe NexusCo

NEXUSCO PPF
10
ANS · G7

TPU brillant

VOTRE GARANTIE

CE QUI EST COUVERT

Les défauts du film G7 : jaunissement, décoloration, craquelures, voile, cloques, délamination et décollement imputables au produit. La durée court à partir de la date de pose : 10 ans pour le G7. Garantie valable au Maroc.

CONDITIONS

- Conservez la facture de vente NexusCo, le lot et la date de pose justifiée. Aucun enregistrement sous 30 jours n'est exigé.
- Pose professionnelle. Pour un rouleau partagé, l'atelier conserve le suivi du lot par véhicule et date de pose.
- Entretien conforme aux consignes au dos de cette lettre.

CE QUE NOUS FAISONS

Après examen et acceptation de la réclamation, NexusCo fournit gratuitement un film de remplacement pour les zones présentant un défaut couvert. La pose, la dépose, la repose et les défauts d'installation sont exclus de cette garantie commerciale.

FILM UNIQUEMENT

Votre garantie produit
La prestation de pose est distincte. Conservez les justificatifs et contactez NexusCo pour toute réclamation.

TRAÇABILITÉ DU FILM VENDU

CERTIFICAT N° NX-_____

ACHETEUR / ATELIER

Nom / raison sociale _____

Téléphone _____ Ville _____

E-mail _____

VÉHICULE, SI DÉJÀ POSÉ

Marque / modèle / année _____

Immatriculation _____ VIN _____

FILM VENDU

G7 · TPU brillant

Date de pose _____ N° de lot _____

ZONES PROTÉGÉES

☐ Véhicule complet ☐ Face avant ☐ Capot ☐ Pare-chocs
☐ Ailes ☐ Rétros ☐ Phares* ☐ Seuils
☐ Autre : _____

** Phares, feux et surfaces non peintes : non couverts par la garantie.*

ATELIER POSEUR

Atelier _____

Ville / tél. _____

Facture de vente _____

Cachet et signature NexusCo

CERTIFICAT DE GARANTIE

FILM DE PROTECTION DE PEINTURE

G7 · GARANTIE 10 ANS

À conserver avec les papiers du véhicule

ENTRETIEN DU FILM

7 JOURS
Pas de lavage pendant la semaine qui suit la pose.

À LA MAIN
Shampoing pH neutre, microfibre propre, séchage sans frotter.

30 CM
Haute pression à 30 cm minimum, jamais sur les bords du film.

SANS ATTENDRE
Retirez fientes, sève et insectes dès que possible.

1
À la vente, renseignez l'acheteur, le lot et la facture. À la pose, complétez le suivi du véhicule.

2
Conservez cette lettre et vos justificatifs. Aucun envoi préalable n'est requis pour activer la garantie.

3
Un souci ? Contactez votre atelier ou NexusCo avec le n° du certificat.

NEXUSCO SARL · Casablanca
WhatsApp +212 664 40 87 76 · contact@nexusco.ma
nexusco.ma/ppf/garantie · Version 09/10/2026

CE QUI N'EST PAS COUVERT

- Impacts de gravillons ou de débris, accident, vandalisme, grêle, incendie, inondation.
- Rayures, éraflures, traces de calcaire, taches dues aux fientes, à la sève ou aux insectes.
- Lavage automatique à rouleaux, produits abrasifs ou solvants, haute pression dirigée sur les bords.
- Pose, dépose, repose et défauts d'installation, y compris lorsque NexusCo réalise la pose.
- Film vendu sur les phares, les feux ou une surface non peinte.
- Défauts causés par un produit appliqué sur le film (céramique, cire, vernis) incompatible ou mal appliqué.
- Peinture repeinte ou endommagée avant la pose, et peinture arrachée lors d'une dépose.
- Zones non reprotégées après une réparation de carrosserie. Usage en compétition ou hors automobile.

FAIRE UNE RÉCLAMATION

L'installateur contacte NexusCo ; le client final contacte son atelier ou NexusCo. Joignez la facture de vente, le lot, la date de pose et des photos du défaut. Un examen complémentaire peut être demandé avant décision.

PORTÉE

Les garanties légales applicables restent acquises. Pour les consommateurs relevant de la loi 31-08, les frais de transport liés à l'exécution de la garantie sont pris en charge par le fournisseur et sa durée est prolongée du temps d'immobilisation. Les obligations légales liées à une prestation de pose ne sont pas supprimées.